

La période sans maire (1796-1799)

Nous avons évoqué la mémoire des deux premiers maires de Bouée, Jean-François Roulland (1790-1791) et André Berranger (1791-1796) dans deux précédents numéros de *Bouée Infos* (n° 147 de mai 2007 et n° 153 de mai 2008). Ils n'ont pas eu de successeur immédiat, car pendant l'époque du Directoire (1795-1799), c'est au niveau de chaque canton que siégeait une administration municipale. Cette administration était composée d'un président, choisi par les citoyens du canton réunis en assemblée primaire, et de deux représentants par commune, un agent municipal et un adjoint élus par les citoyens de la commune concernée. Bouée appartenait au canton de Savenay qui regroupait, en outre, Bouvron, la Chapelle-Launay, Lavau et Prinquiau. L'administration municipale était donc théoriquement composée de son président, de six agents municipaux et six adjoints. Le gouvernement était représenté par un commissaire du Directoire exécutif, qui assistait à toutes les délibérations et dont le rôle était de rappeler la loi et de surveiller son application.

Dans les régions troublées par la Chouannerie, il a été très difficile de mettre sur pied ces administrations municipales de canton. Dans le canton de Savenay, c'est un habitant de Bouée qui fut élu en novembre 1795 pour être le premier président de l'administration : Georges-Jean-François Pichot, de la Bouquinais, favorable à la Révolution qui lui avait permis d'accroître son patrimoine par l'achat de biens nationaux d'origine ecclésiastique, dont ceux dépendant du prieuré Sainte-Anne de Rohars. Pichot refusa cette place, prétextant qu'il n'avait "*ni les talents, ni les connaissances*" pour la remplir. Il avait pourtant été administrateur du district de Savenay, mais il s'agissait d'une fonction rémunérée alors que celle-ci était gratuite. L'agent municipal élu à Bouée était un laboureur du Gué, Guillaume Seignard, qui avait constamment participé à la vie politique locale, avant et pendant la Révolution. Lui aussi refusa, il déclara "*qu'étant laboureur et conduisant lui-même son harnois et étant chargé de six enfants, ce seroit exposer une famille à la misère de l'enlever à son travail pour le mettre dans un emploi*". Par contre, celui qui fut élu adjoint de la commune de Bouée accepta : c'était Yves Rebondin, un maréchal-taillandier habitant au Désert, célibataire. Il n'était guère favorable à la Révolution, il n'avait joué aucun rôle politique jusque-là ; c'était l'homme de confiance de Julien-Thomas Bessard du Parc, ancien auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne retiré au bourg de Bouée, qui lui avait donné plein pouvoir pour régir ses domaines, veiller sur sa maison, ses jeunes enfants et ses domestiques lorsqu'il avait été obligé, au printemps 1794, de s'éloigner à Blois avec son épouse et ses grands enfants pour se conformer à la loi qui prescrivait l'éloignement des nobles des côtes (où l'on craignait une incursion des Anglais). C'est la crainte des Chouans qui empêchait les *patriotes* de participer à la nouvelle administration. Les Chouans étaient principalement des jeunes gens qui refusaient de servir dans les armées de la République. Ils agissaient la nuit, en petites bandes. Un jeune homme du bourg de Bouée, François Renaud, était de l'une de ces bandes qui, notamment, assassina le vicaire constitutionnel de Malville. Il fut pris peu de temps après. Dans les semaines qui suivirent, les Chouans assassinèrent le taillandier Pierre Maugendre à la Bazillais (son fils Paul avait dénoncé François Renaud) puis Pichot à la Bouquinais. On comprend que, dans ces conditions, personne n'ait voulu s'engager dans l'administration municipale. Seule l'armée maintenait une certaine autorité publique, mais avec les abus qui peuvent s'ensuivre.

Il fallut attendre avril 1796 pour que les rebelles royalistes déposent les armes et que l'ordre voulu par la constitution s'instaure. A l'initiative d'André Berranger, l'ancien maire, une réunion de citoyens eut lieu à Bouée pour nommer un agent et un adjoint. On réussit à convaincre Guillaume Seignard d'accepter la place d'agent qu'il avait refusée en novembre et on conserva Yves Rebondin comme adjoint. L'administration municipale se réunit pour la première fois le 10 floréal an IV (29 avril 1796), mais elle n'avait pas de président.

Outre leur rôle délibérant au sein de l'administration municipale de canton, les agents municipaux des communes ou les adjoints avaient la charge de tenir les registres de l'état-civil : naissances, mariages et décès.

Guillaume Seignard et Yves Rebondin eurent à s'opposer aux prétentions de la municipalité de Lavau qui soutenait depuis 1791 que l'étier du Syl n'était pas la limite entre les deux communes et revendiquait tout le territoire jusqu'à l'étier du Crapaud, modeste douve qui se jetait dans la Loire à l'est du Tertre. Ils convoquèrent une assemblée des habitants pour désigner deux experts qui, avec deux experts choisis par Lavau et deux autres nommés par le département, devaient trancher la question. Bouée se choisit pour défenseurs André Berranger, ancien maire, et Vincent Magouet-Trémélotrie, ancien administrateur du district de Savenay, républicain convaincu, qui demeurait au Perron. Ainsi, l'on savait à Bouée transcender les

opinions divergentes quand l'intérêt de la communauté était en jeu.

Peu de temps après, Yves Rebondin assista pendant cinq journées à l'inventaire de la bibliothèque de la Cour-de-Bouée et à la préparation du transfert des livres vers la bibliothèque nationale de Nantes. Comme le propriétaire de la Cour-de-Bouée était en émigration depuis 1792, tous ses biens avaient été confisqués au profit de la Nation, au grand dam de son épouse, Flore-Victoire Le Roulx des Ridellières, fille d'un riche négociant nantais et dont la dot avait financé les



Guillaume Seignard
Agent Impl

acquisitions de son mari. Les livres furent entreposés dans huit barriques.

Une des faiblesses de la constitution de l'an III, celle du Directoire, était la répétition fréquente des élections. Ainsi, les agents municipaux et les adjoints étaient renouvelés par moitié chaque année, après tirage au sort. Guillaume Seignard fut éliminé au printemps 1797, après seulement une année d'exercice. Il fut remplacé par Jacques Bréard, un notaire dont l'étude était à la Violière. Il était originaire de Cordemais et avait épousé la fille d'un modeste laboureur de Bouée.

Peu de temps après, Vincent Magouet-Trémélotrie, l'intransigent républicain du Perron, fut installé commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Savenay. Il allait exercer son devoir de surveillance et de dénonciation avec beaucoup de zèle.

L'adjoint Yves Rebondin, que Magouet n'estimait guère, prit à cœur la défense des intérêts des pauvres de Bouée. Grâce à la générosité d'une dame de la Cour-de-Bouée, morte en 1716, Léa du Boisguéhenneuc, ils bénéficiaient depuis le milieu du siècle du revenu de marais salants situés en pays guérandais. Le fermier de ces marais, un négociant du Croisic, avait profité de la Révolution pour cesser ses paiements. Il fallut recourir à la justice pour le contraindre à payer. Rebondin dut faire quatre voyages au Croisic et six à Nantes pour les démarches de la procédure.

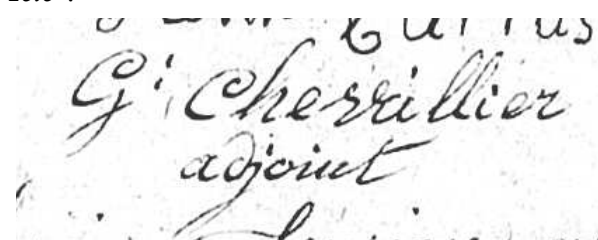
Les élections de prairial an V (avril 1797) avaient été favorables aux royalistes qui étaient devenus majoritaires aux Conseils (les

assemblées législatives). Une restauration de la monarchie aurait pu s'ensuivre. Les républicains se sauvèrent par un coup d'état fomenté par trois des cinq directeurs (les chefs du pouvoir exécutif) et soutenu par l'armée : c'est le coup d'état du 18 fructidor an V (5 septembre 1797). De nombreux royalistes furent arrêtés et toutes les élections du printemps furent annulées dans 49 départements, dont la Loire-Inférieure. En conséquence, Jacques Bréard, l'agent municipal de Bouée, démissionna. Yves Rebondin n'était pas compris dans la mesure de destitution car il avait été élu l'année précédente.

L'administration municipale du canton de Savenay était totalement désorganisée : 9 des 12 agents et adjoints des communes étaient éliminés. Paradoxalement, de bons républicains étaient éliminés alors que Rebondin "*plus royaliste que citoyen*" était maintenu. Ceux qui restaient en place avaient la possibilité de coopter des collègues, mais les bonnes volontés ne se bouscuaient pas pour accepter les places. Guillaume Chevalier, laboureur à Couébas, refusa celle d'agent municipal de Bouée.

Yves Rebondin finit par démissionner. Il ne se trouvait plus personne à Bouée pour enregistrer les actes d'état-civil. Pendant un mois, l'agent municipal de Savenay fut obligé de s'en occuper. En décembre 1797, l'homme providentiel fut enfin trouvé. On peut supposer que Magouet-Trémélotrie s'était employé à le convaincre d'accepter. Il s'agit de Claude Le Gris, habitant de Bouée depuis son mariage en 1795 avec Françoise-Thérèse Magouet, une des demoiselles de la Rostannerie. Il était né à Nantes en 1763, fils d'un négociant. C'était un républicain sincère.

Guillaume Chevalier, de Couébas, qui avait refusé la place d'agent accepta celle d'adjoint. Né en 1756, il s'était tenu à l'écart de toute fonction pendant la Révolution. Claude Le Gris et Guillaume Chevalier furent confirmés dans leurs responsabilités par les élections de floréal an VI (avril 1798). Magouet-Trémélotrie a bonne opinion de ces deux hommes et présente le premier comme un "*citoyen juste et dévoué*" et le second comme "*bon citoyen et zélé*".



G. Chevallier
adjoint

Cette période où les communes n'avaient plus qu'un rôle réduit se termina avec le Directoire auquel Bonaparte mit fin par le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Les conseils municipaux des communes présidés par des maires furent rétablis mais ceux-ci étaient nommés par le préfet et non plus élus.



Y. Rebondin
adjoint



C. Le Gris
agt.

Au début de l'an VII (septembre 1798), les agents municipaux et adjoints perdirent une de leurs prérogatives : dorénavant, les mariages étaient célébrés au chef-lieu de canton et seulement les décadis et c'est le président de l'administration municipale qui faisait les fonctions d'officier civil. Cette réforme ne fut sûrement pas du goût de la population.